

**Service Parisien de Santé Environnementale**

☎ 01 44 97 87 87

📠 01 44 97 87 55

**AFFAIRE N° 20190547**

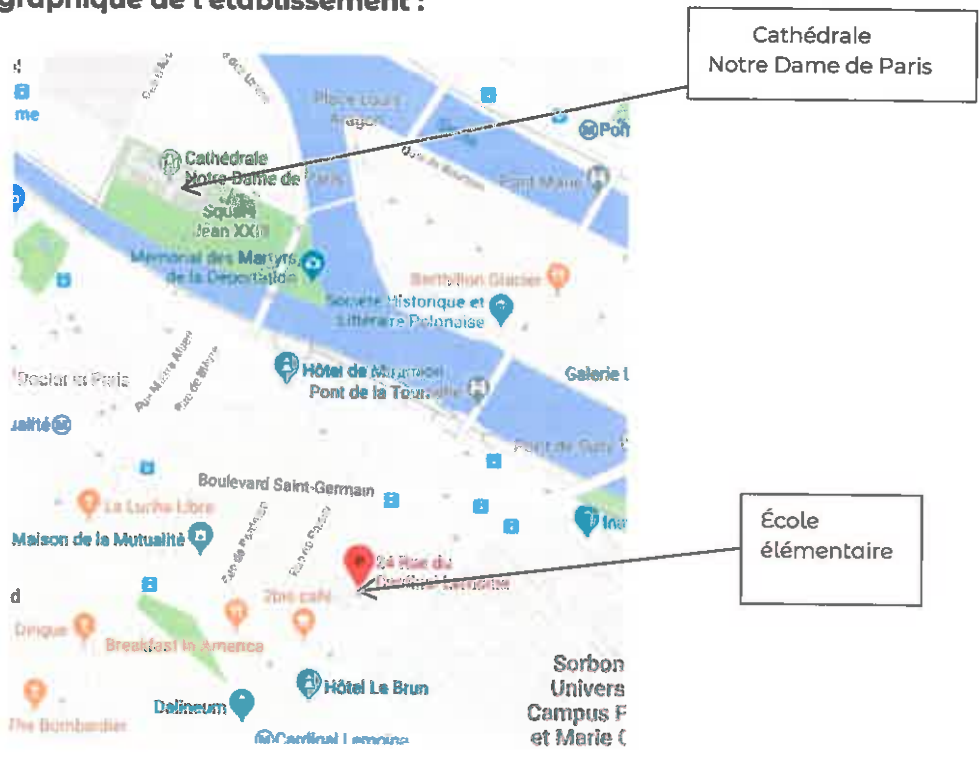
LIEU ETUDIE : École élémentaire – 24 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris

INTERVENTION DU : 12 août 2019

RAPPORT DU : 12 août 2019

**Prélèvements et analyses du plomb acido-soluble dans les poussières au sol à l'intérieur**

**Localisation géographique de l'établissement :**



**Informations relevées lors de l'intervention :**

## PRELEVEMENTS ET RESULTATS D'ANALYSE

La méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol est réalisée selon la norme NF X 46-032. Le prélèvement des poussières est effectué à l'aide de lingettes, suivi par l'analyse qui comprend une phase d'extraction du plomb acido-soluble suivie par le dosage par spectrométrie d'absorption atomique. Les résultats d'analyse sont exprimées en microgrammes par mètre carré ( $\mu\text{g}/\text{m}^2$ ) de surface.

Nom de l'opérateur du prélèvement : S. ROUSSEAU

Marque et Numéro de lot de la lingette : Prodene Aseptil 081 B221 exp 02/2020



Surface du gabarit : (0.40 x 0.25)  $\text{m}^2$

Date de prélèvement des échantillons : 12 août 2019

Date de l'analyse des échantillons : 12 août 2019

Un échantillon témoin a été effectué : Témoin < 50  $\mu\text{g}/\text{m}^2$

### Tableau : résultats d'analyses des prélèvements à l'intérieur des locaux

Référence de l'échantillon	Lieu et localisation du prélèvement dans la pièce	Nature des parements	Propreté visuelle de la surface	Concentration surfacique en plomb acido-soluble ( $\mu\text{g}/\text{m}^2$ )	Observations
<b>P24</b> 190547/190812/010	<b>2<sup>ème</sup> étage</b> Classe 10 Centre	Linoléum	Propre	<50	
<b>P25</b> 190547/190812/011	<b>2<sup>ème</sup> étage</b> Classe 9 Centre	Linoléum	Propre	<50	

Plan détaillé masqué afin de préserver  
la confidentialité des accès aux bâtiments.

---


### CONCLUSION

---

À l'intérieur de l'école, les concentrations surfaciques en plomb des prélèvements de poussières relevées dans les locaux sont inférieures à  $70 \mu\text{g}/\text{m}^2$  (1<sup>er</sup> étage **P24, P25**).

La valeur  $70 \mu\text{g}/\text{m}^2$  est citée comme repère par référence au seuil d'intervention rapide défini dans l'annexe 4 de l'instruction n°DGS/EA1/EA2/EA3/EA4/2016/283 du 21 septembre 2016 relative au dispositif de lutte contre le saturnisme infantile et de réduction des expositions.

---

Nom et signature du technicien	Nom et signature de l'ingénieur
S. ROUSSEAU 	S. DOMSIC 